

(27 avril 2010)

## **Prérecrutements : une revendication-clé pour avancer maintenant !**

par Marianne Auxenfans (SNES, Hauts de Seine)

L'idée des prérecrutements doit être portée par la FSU dans ses débats internes, parce qu'elle est de nature à permettre une sortie « par le haut » des contradictions inextricables dans lesquelles le gouvernement a enfermé les syndicats nationaux. Le travail a avancé lors du dernier Congrès FSU mais il reste à l'approfondir et à lancer une campagne offensive sur ce sujet.

Dans un contexte d'urgence où la liquidation de l'année de stage à la rentrée 2010 nécessite la fédération de luttes jusqu'à présent menées en ordre dispersé, la FSU peut jouer un rôle unifiant en apportant des idées dont pratiquement personne ne s'est emparé, mais qui permettent de poser les problèmes de recrutement et de formation sur des bases saines. Au moment où il faut proposer des initiatives immédiates susceptibles de rassembler largement, les prérecrutements offrent des perspectives très prometteuses qu'il est urgent d'explorer.

Ci-dessous quelques éléments sur des dispositifs principalement expérimentés dans le Second degré, selon des modalités variées mais avec un certain nombre de constantes qui en font un schéma extrêmement fructueux.

- 1- le cas des IPES (1957-1979), réponse aux besoins liés à la massification du collège
- 2- le cas des CFPT vecteur de développement des filières technologiques de lycée
- 3- le cas des CP-PLP, dispositif de qualification et contribution à la titularisation des contractuels de LP de 2001 à 2008
- 4- le cas des ENS, toujours actuel.
- 5- la FSU et les prérecrutements
- 6- les prérecrutements, levier pour l'action au 3<sup>e</sup> trimestre 2010 ?

Dans la culture du Second degré, la notion de prérecrutement renvoie à différentes expériences, plus ou moins anciennes, donc plus ou moins connues des jeunes générations d'enseignants, mais néanmoins marquantes et structurantes pour l'histoire des enseignants de ce secteur. Toutes ces expériences ont eu partie liée avec la nécessité, à un moment donné de l'histoire, de **constituer un vivier suffisant** d'étudiants à **un niveau de qualification requis**, pour répondre aux besoins de recrutement d'enseignants du service public d'éducation.

### 1- Le cas des IPES (1957-1979)

Les IPES (Instituts de Préparation à l'Enseignement Secondaire) sont créés en 1957 pour faire face à la montée en puissance du collège : « construire un collège par jour » ne suffisait pas, il fallait aussi assurer un flux de recrutement d'enseignants qualifiés, par conséquent attirer vers le métier de professeur, puis fidéliser, un flux conséquent d'étudiants, à une époque où le « stock » d'étudiants était relativement limité.

Outre les effets en terme d'accès aux études supérieures de jeunes issus de milieux populaires (1), les IPES permirent à l'Etat-employeur de planifier les recrutements dont il avait besoin, de créer en amont du concours un vivier d'étudiants titulaires du diplôme universitaire requis (en l'occurrence, la licence d'enseignement), de s'assurer que les futurs professeurs resteraient bien au service de l'Education nationale (via l'engagement décennal souscrit par les IPESiens en contrepartie de leur salaire d'élèves-professeurs).

Les IPES ont donc constitué, du point de vue de l'employeur public, **une réponse efficace à une situation de crise de recrutement.**

Aujourd'hui, même si les étudiants qui s'épuisent à passer et repasser les concours faute de postes ne le constatent guère, **le Second degré est à nouveau confronté à une crise de recrutement**, dont les causes sont différentes de la crise de croissance des années 60-70. Dans les années 2000, c'est le départ en retraite des générations enseignantes recrutées 40 ans auparavant qui est le facteur essentiel d'une **crise de renouvellement.**

Que le remplacement des départs en retraite des enseignants soit l'enjeu d'une bataille syndicale contre le pouvoir ne change rien à l'affaire: si nous voulons que nos revendications soient satisfaites,

c'est-à-dire que les départs en retraite soient remplacés, et la qualité du service public améliorée, il faut recruter de nouveaux enseignants en nombre, donc attirer vers le métier une masse critique d'étudiants, dans un système universitaire qui « produit » certes davantage d'étudiants qu'au début des années soixante, mais alors que la dévalorisation du métier d'enseignant a rendu ce débouché relativement peu attractif.

C'est dans ce contexte de crise de recrutement, **en partie masquée par la baisse des postes aux concours, mais cruellement révélée par la crise du remplacement** en collèges et lycées, que l'idée de prérecruter, revendication « historique » du SNES depuis l'extinction des IPES en 1979, reprend vigueur. Notons que cette idée est depuis longtemps portée par divers organismes préoccupés de la difficulté à recruter assez d'enseignants en sciences notamment (cf position de l'Académie des Sciences).

## **2- Le cas des CFPT**

Autre expérience de prérecrutement suscitée par les besoins du Second degré : les CP-CAPT, puis CP-CAPET en CFPT (Centre de Formation de Professeurs Techniques). Dans ce cas, le prérecrutement a favorisé non seulement la « planification des flux », mais aussi l'ancrage dans le Second degré de **disciplines technologiques, vectrices du développement des filières technologiques du lycée, elles-mêmes outils majeur de la démocratisation de l'accès au bac** dans les années 1970 à 1995.

Les disciplines technologiques ont pour spécificité d'avoir longtemps recruté une part importante de leurs enseignants chez les professionnels issus de l'industrie, les formations initiales étant embryonnaires à l'Université. L'arrêt de tout recrutement de Second degré à un niveau inférieur à la licence, l'intégration des Professeurs Techniques dans le corps des certifiés, ont conduit à la généralisation du recrutement des professeurs certifiés à la licence dans des disciplines où il n'existait tout simplement pas de licence, et donc encore moins d'étudiants ni de professionnels licenciés, ce qui a posé un problème redoutable. Le développement des CAPET a imposé la création de licences technologiques, et un effort pour que les étudiants

titulaires de BTS, de DUT ou de diplômes professionnels puissent obtenir ces licences nouvellement créées, afin de remplir les nouvelles conditions pour se présenter au CAPET.

Les **Cycles Préparatoires au CAPET** ont constitué le marchepied qui a permis à des centaines d'étudiants et de professionnels de se consacrer entièrement, en tant qu'élèves-professeurs prérecrutés à bac + 2, à réussir leur licence universitaire moyennant les remises à niveau qui s'avéraient nécessaires en fonction de leur bagage antérieur, puis de bénéficier d'une préparation optimale et à temps plein aux épreuves du CAPET. C'est grâce aux Centres CP CAPET de Cachan, Armentières, Tarbes, Rennes, Toulouse... qu'ont pu être formés bien des professeurs de nos filières technologiques. C'est par la coopération entre ces Centres et les Universités qu'ont pu être mis au point rapidement les contenus et les enseignements des licences du secteur Technologique Industriel (Génie Mécanique et Productique, Génie Electrique, etc....) comme pour les secteurs Tertiaires et les Sciences Sanitaires et Sociales... en adéquation avec les exigences du CAPET et du métier d'enseignant en lycée technologique, avec toutes les dimensions pédagogiques originales que ces filières ont construit et comportent toujours.

L'existence de tels Centres de Formation a donc favorisé tout un travail d'**ingénierie de la formation**, d'élaboration de contenus à visée professionnalisante, en lien avec l'Université, dans les conditions de l'époque certes (pas d'autonomie ni de concurrence des universités...), mais avec des résultats qui peuvent nourrir notre réflexion syndicale d'aujourd'hui, quand il s'agit d'inventer des masters articulés aux préparations de concours de recrutement d'enseignant et correspondant aux métiers de l'enseignement dans leur diversité....

### **3- Le cas des CP CAPLP**

Ce dispositif de Cycle Préparatoire au concours externe de PLP , était ouvert aux candidats ayant un BTS, DUT ou diplôme bac + 2, ou bac + 5 ans d'expérience professionnelle dans les domaines où il n'existait pas de filière d'enseignement supérieur. Créé en 2001 avec 250 postes dans 13 spécialités (2), ce dispositif offrait encore 50 postes à 230 candidats inscrits à la session 2004 (3). Il a disparu

sans bruit en 2009 : la dernière promotion de bénéficiaires est donc en train de passer le concours PLP 2010....

Les élèves professeurs étaient formés dans plusieurs centres en France : en Génie Industriel option bois notamment à Nancy Metz, pour les futurs PLP en Génie Industriel Structures Métalliques un centre existe à Saint Denis dans le cadre de l'IUFM de Créteil, etc

....

L'objectif était de permettre à des professionnels ou à des personnels enseignants contractuels, en les rémunérant pendant 2 ans (exceptionnellement, 3 ans) à l'indice 293 comme élèves-professeurs, de réussir la licence professionnelle, puis de se préparer dans de bonnes conditions au CAPLP. La réussite de la licence en cours de Cycle Préparatoire donnait d'ailleurs la dispense des épreuves d'admissibilité du concours de recrutement : les élèves-professeurs ne passaient que l'oral du CAPLP, puis ils bénéficiaient comme tous les autres lauréats du CAPLP de l'année de stage rémunéré en IUFM après le concours, soit 3 ans de formation professionnelle au métier de professeur de LP.

#### **4- Le cas des ENS**

Quatrième exemple de prérecrutement historiquement lié au Second degré, et qui a l'avantage d'exister encore : les Ecoles Normales Supérieures.

Le parcours de formation en ENS commence par le prérecrutement, via un concours disciplinaire à bac + 2, préparé en règle générale en classes prépas, mais ouvert à des candidats libres. Ce concours donne accès, comme tout prérecrutement, au **statut d'élève-professeur** stagiaire (1 an), puis d'élève-professeur (3 ans), avec le traitement correspondant à l'indice 331 (1512 euros bruts mensuels) puis 342 (1563 euros bruts mensuels), et tout ce qui fait la supériorité d'un traitement à l'égard d'autres dispositifs type bourse, allocation, etc (les cotisations retraite notamment).

Le cursus des élèves-professeurs inclut l'obtention de la licence, puis du **master à l'Université**, ainsi que des **formations complémentaires très diversifiées propres à chaque Ecole**, plus ou moins articulées

avec la recherche. La préparation du concours de recrutement (CAPES-T, Agrégation), largement assurée par l'Ecole, offre aux normaliens ainsi qu'à des auditeurs libres un encadrement optimal et des conditions facilitantes (travail collectif, accès aux ressources documentaires, etc). La préparation du CAPES-T se réduit à la préparation de l'oral, car la réussite au concours d'entrée à l'ENS, comme à celui des IPES jadis, dispense d'avoir à passer l'écrit du CAPES-T. On se trouve donc, **de fait, en présence d'un concours de recrutement en 2 parties :**

- dès l'entrée en Ecole lors du prérecrutement à bac + 2, équivalence de l'écrit du CAPES-T
- puis recrutement comme certifié à la sortie de l'Ecole après l'obtention du master, via l'oral du CAPES-T.

Une cinquième année peut être accordée à certains élèves, pour diverses raisons, le cas échéant pour tenter à nouveau le concours en cas d'échec.

Qu'ils aient obtenu le CAPES-T ou l'Agrégation, les normaliens bénéficient, comme tous les autres lauréats de concours de recrutement, de l'année de stage après le concours : ils enchaînent donc **une année de formation rémunérée comme professeur stagiaire, après avoir été élève-professeur pendant 4, voire 5 ans**, ce qui ménage un temps de formation initiale professionnelle conséquent. En échange des années rémunérées comme élève-professeur, ils ont souscrit un engagement décennal à servir soit l'Education Nationale (Fontenay-St Cloud-Lyon, Cachan), soit l'Etat (Ulm-Sèvres), les années de formation étant décomptées de ces 10 ans. A l'issue de leur année de stage, ils sont reclassés, avec prise en compte de leur ancienneté d'élève-professeur, ce qui leur permet de démarrer leur carrière effective au 4<sup>e</sup> échelon. Ayant cotisé dès leur entrée à l'ENS, vers l'âge de 20 ans, ils peuvent accéder à la retraite dans des conditions attrayantes.

Remarque importante : c'est le **concours de recrutement à la sortie de l'ENS (CAPES-T, Agrégation) qui détermine le classement dans la grille indiciaire de la Fonction Publique pour la suite de la carrière**, et non le concours d'entrée à l'Ecole (prérecrutement à bac + 2) qui donne simplement accès à la formation rémunérée.

## 5- Conclusions pour la FSU

Le cas des ENS montre qu'il est techniquement possible **d'avoir à la fois le présalaire précoce et la formation initiale en Ecole, et le recrutement post-master avec la reconnaissance indiciaire** que cela implique. Les autres prérecrutements (IPES, CP CAPET, CP PLP) fonctionnaient selon le même principe, le recrutement et la reconnaissance indiciaire se situant à l'époque après la licence.

Un tel schéma ouvre des perspectives à la réflexion syndicale, puisqu'il permet de nous dépêtrer des contradictions paralysantes dans lesquelles le pouvoir se plait à nous enfermer :

- élever le niveau de recrutement « ou » lutter contre la sélection sociale,
- préserver la formation professionnelle initiale « ou » éviter le décrochage indiciaire entre Premier et Second degré....

Ces contradictions apparemment insolubles, qui rendent si compliquée la formulation d'un projet alternatif unifiant commun à toute la FSU, peuvent être dépassées, si on introduit la pièce manquante du puzzle : les prérecrutements.

En effet, un schéma intégrant des prérecrutements peut constituer un **cadre commun** à toutes les formations initiales d'enseignant, justement parce qu'il **autorise, par un cadre institutionnel sécurisé et propice à une formation pluriannuelle de qualité, toutes les déclinaisons et modulations** répondant aux exigences particulières des différents métiers de l'enseignement (4).

## 6- Les prérecrutements, levier pour l'action au 3<sup>e</sup> trimestre 2010 ?

Pistes :

- appeler les jurys à établir la liste des candidats dont ils estiment qu'ils devraient pouvoir repréparer les concours dans de bonnes conditions matérielles, avec une Aide Spécifique (bourse) ou comme prérecrutés. Puis mobiliser les étudiants figurant sur cette liste pour obtenir la concrétisation via un collectif budgétaire, en s'appuyant sur les besoins prévisibles en

enseignants comme sur les engagements électoraux de N. Sarkozy (discours de campagne de Maisons Alfort février 2007).

- en outre les jurys devraient établir une liste complémentaire copieuse afin que la revendication de retour des stagiaires à une année 1/3 en responsabilité, 2/3 formation puisse se réaliser sans pour autant que les élèves voient une partie de leurs cours non assurés faute de prof.
- dans le même temps, exiger un bilan de la distribution des Aides Spécifiques 2009-2010 (5), si toutes n'ont pas été distribuées, les faire distribuer pour permettre à des étudiants de préparer les concours à temps plein sans se disperser en petits boulots.
- interpellier le Ministère sur le calendrier et les modalités de la distribution des Aides Spécifiques annoncées pour les concours de l'année prochaine (6), informer largement les étudiants, AED et AP, enseignants non-titulaires pour qu'ils postulent, tout en menant campagne pour de véritables prérecrutements compte tenu de l'insuffisance flagrante du dispositif ministériel.

-----  
(1) cf mon article précédent dans la revue U et A, en ligne sur le site UA SNES [http://www.uasnes.org/spip.php?article180&var\\_recherche=ipes](http://www.uasnes.org/spip.php?article180&var_recherche=ipes) et les témoignages en cours de collecte d'anciens IPESiens et IPESiennes

(2) Sections ouvertes pour le prérecrutement en Cycle Préparatoire au CAPLP :  
Batiment option maçonnerie et option peinture-revêtements ; Coiffure ;  
Conducteurs routiers ; Génie civil option construction et réalisation des ouvrages et option équipements techniques-énergie ; Génie industriel option bois, option matériaux souples et option structures métalliques ; Hotellerie restauration option organisation et production culinaire ; Métiers de l'alimentation option boucherie, option charcuterie et option pâtisserie.

(3) évolution des postes, inscrits, présents et admis au CP CAPLP depuis 2004 sur

<http://www.education.gouv.fr/cid22074/session-2008.html>

et description du cursus et des épreuves du concours de prérecrutement sur <https://gsiac2.adc.education.fr/gsiac2/fGuide>

(4) C'est dans cette perspective que le congrès départemental FSU 92 a travaillé avec pour résultat un texte qui, s'il n'a pas réuni les 70% requis pour mandater la délégation des Hauts de Seine au congrès de Lille, a néanmoins recueilli 65% des voix.

---

(5) <http://www.education.gouv.fr/cid28758/esrf0914309c.html>

circulaire n° 2009-1017 du 5-6-2009

**Aides spécifiques aux étudiants se destinant au métier d'enseignant** (concours PE, CAPES, CAPET, CAPLP, Agrégation)

ajustements transitoires pour 2009-2010:

<http://www.education.gouv.fr/cid49518/esrs0926132c.html>

circulaire n° 2009-1032 du 3-11-2009

[http://www.cnous.fr/vie\\_266.htm](http://www.cnous.fr/vie_266.htm)

page du site du CNOUS

(6) <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-70084QE.htm>

réponse du MEN le 6 avril 2010 à diverses questions

écrites, confirmant que les Aides spécifiques permettront "de favoriser la promotion sociale vers les métiers de l'enseignement et de soutenir l'effort de poursuite d'études consenti par les candidats aux concours."

---